



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification du produit

Dénomination du produit selon GHS Timken GR220

Autres moyens d'identification Aucun(e)(s).

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée La graisse de lubrification.

Restrictions d'emploi recommandées Utilisation industrielle uniquement. Utilisations autres que l'utilisation recommandée.

Coordonnées des fournisseurs

Nom de la société The Timken Company
Adresse 4500 Mount Pleasant Street NW
North Canton, OH 44720
États-Unis

Téléphone (234) 262-3000

E-mail Non disponible.

Personne à contacter INFOTRAC

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-535-5053

2. Identification des risques

Classification de la substance ou du mélange

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Toxicité pour la reproduction (fertilité) Catégorie 2

Dangers pour l'environnement Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris les mentions de prudence



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H361 Susceptible de nuire à la fertilité.

Énoncés de précaution

Prévention

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage

P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Autres dangers qui ne nécessitent pas une classification Aucun connu.

Informations supplémentaires Aucun(e)(s).

3. Composition/Renseignements sur les ingrédients

Mélanges

Identité chimique	Nom(s) commun(s), synonyme(s)	Numéro CAS et autres identifiants uniques	Concentration
1-Décène, homopolymère, hydrogéné		68037-01-4	50 - 90
3,3'-dicyclohexyl-1,1'-méthylènebis (4,1-phénylène)diurée		58890-25-8	5 - 10
1-Propène, 2-méthyl- sulfurisé		68511-50-2	1 - 5
3,3'-Dioctadécyl-1,1'-méthylènebis (4,1-phénylène) diurée		43136-14-7	1 - 5
Talc		14807-96-6	1 - 5
Urée, N-(4-((4-((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl-		154099-21-5	1 - 5
N-Phényl-benzénamine, produits de réaction avec 2,4,4-triméthylpentène		68411-46-1	0.1 - 1
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di- μ -oxodioxodi-, sulfurisé		68412-26-0	0.1 - 1

Remarques sur la composition Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique. Les composants non énumérés sont non-hazardous ou sont au-dessous des limites reoprtable.

4. Premiers secours

Description des premiers secours essentiels

Inhalation	Sortir au grand air. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Contacter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Consulter un médecin en cas de symptômes.

Principaux symptômes/effets, aigus et différés Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Susceptible de nuire à la fertilité.

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime sous observation Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

Informations générales EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Moyens d'extinction inappropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
Dangers spécifiques dus au produit chimique	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.
Actions de protection particulières pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
Risques généraux d'incendie	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Porter un équipement de protection approprié.
Pour les secouristes	Tenir à l'écart le personnel superflu. Assurer une ventilation adéquate. Avertir les autorités locales s'il est impossible de contenir des déversements significatifs. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour plus de détails sur l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

7. Manipulation et stockage

Précautions pour garantir une manipulation sûre Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter toute exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

République Dominicaine. VLEP (Réglementation de la Sécurité et de la Santé au Travail - Décret n° 522-06 et Résolution n° 04-2007 du 30 janvier 2007) mise à jour avec l'ACGIH, telle que mise à jour par l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

Composants	Type	Valeur	Forme
Talc (CAS 14807-96-6)	VME	2 mg/m3	Fraction alvéolaire.

Valeurs limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Analyse des risques par niveaux de contrôle Non établi.

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage En cas de risque de contact, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est conseillé.

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques.

Autre L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

Protection respiratoire Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), porter un appareil respiratoire homologué.

Risques thermiques Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.

Considérations générales d'hygiène Respecter toutes les instructions de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect

État physique	Solide.
Forme	Semi-solide.
Couleur	Couleur havane claire.
Odeur	Faible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	200 °C (392 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Brûle dans un incendie.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Limite d'explosivité inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosivité – supérieure (%)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	0.95
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non comburant.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	Ce produit est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des substances incompatibles.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

11. Propriétés toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Peut causer des gênes en cas d'ingestion.
Symptômes	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë On ne s'attend pas à ce que ce produit présente une toxicité aiguë.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
1-Propène, 2-méthyl- sulfurisé (CAS 68511-50-2)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
Inhalation		
<i>Vapeur</i>		
CL50		> 0.39 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5700 mg/kg
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di- μ -oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg
Inhalation		
<i>Poussière</i>		
CL50	Rat	34.4 mg/l, 4 Heures
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Talc (CAS 14807-96-6)		
Aiguë		
Orale		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Urée, N-(4-(((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl- (CAS 154099-21-5)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Aucune sensibilisation cutanée n'est attendue pour ce produit.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe aucune données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux supérieurs à 0,1%, soit mutagène ou génotoxique.	
Cancérogénicité	Non classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Cancérogènes selon l'ACGIH, États-Unis		
Molybdène, bis(dibutylcarbamodithioato)di- μ -oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)	A3 Cancérigène confirmé pour l'animal sans que l'on sache si l'observation est pertinente pour l'homme.	
Talc (CAS 14807-96-6)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Talc (CAS 14807-96-6)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.	
Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non classé.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Ne constitue pas un danger par aspiration.
Autres informations	Aucun(s) connu(s).

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour l'environnement n'est pas exclue.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Molybdène, bis(dibutylcarbomodithioato)di- μ -oxodioxodi-, sulfurisé (CAS 68412-26-0)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	LE50	Pseudokirchneriella subcapitata	> 100 mg/l, 72 Heures
Crustacé	LE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 Heures
Poisson	LL50	Pimephales promelas	> 100 mg/l, 48 Heures
<i>Chronique</i>			
Algues	NOELR	Pseudokirchneriella subcapitata	100 mg/l, 72 Heures
Urée, N-(4-((4-(((cyclohexylamino)carbonyl)amino)phényl)méthyl)phényl)-N'-octadécyl- (CAS 154099-21-5)			
Aquatique			
<i>Aiguë</i>			
Algues	LE50	Raphidocelis subcapitata	> 100, 72 Heures
Crustacé	LE50	Daphnia magna	> 100 mg/l, 48 Heures
Poisson	LL50	Danio rerio	> 100 mg/l, 96 Heures

Persistence et dégradabilité	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune information disponible.
Mobilité dans le sol	Le produit est insoluble dans l'eau. Présumé peu mobile dans les sols.
Autres effets néfastes	Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination

Instructions relatives à l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Réglementations locales relatives à l'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.
Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. Éliminer cette matière et son récipient de façon sécuritaire.
Emballage contaminé	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

ANTT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

SCT

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Transport en vrac Non applicable.
conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

15. Informations réglementaires**Réglementations internationales****Protocole de Montréal**

Non applicable.

Convention de Stockholm

Non applicable.

Convention de Rotterdam

Non applicable.

Protocole de Kyoto

Non applicable.

Convention de Bâle

Non applicable.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	Sur inventaire (oui/non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste des substances domestiques (LSD)	Non
Canada	Liste des substances non domestiques (LSND)	Non
Chine	Inv. des subst. chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS)	Non
Korée	Liste de produits chimiques existants (ECL - Existing Chemicals List)	Non
Nouvelle Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Non
Philippines	Inventaire philippin des substances chimiques nouvelles et existantes (PICCS)	Oui
Taiwan	Taiwan, inventaire des substances chimiques (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act)	Non

*« Oui » indique que tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences d'inventaire gérées par les pays membres

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs des composants du produit ne sont pas répertoriés ou sont exemptés de listage sur l'inventaire tenu par les pays concernés.

16. Autres informations**Date de révision**

-

Liste des abréviations

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux).

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

ANTT : Agência Nacional de Transportes Terrestres (Agence brésilienne du transport terrestre).

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).

DOT : Ministère des transports, États-Unis.

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

CIRC : Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).

Recueil IBC : Recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

NFPA : National Fire Protection Agency (agence nationale de protection contre l'incendie).

SCT : Secrétariat des communications et des transports du Mexique (NOM-002-SCT/2011).

VLCT: Valeur limite d'exposition à court terme (STEL : Limite d'exposition à court terme).

VME : Valeur Moyenne d'Exposition (TWA : Time Weighted Average = Moyenne pondérée dans le temps).

Références

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Seuils quantitatifs de substances chimiques dangereuses sur le lieu de travail

Clause de non-responsabilité

The Timken Company ne peut en aucun cas prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations ou des produits d'autres fabricants associés à ses produits. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un stockage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les informations contenues dans cette fiche sont exactes dans l'état actuel des connaissances et reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.